



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI  
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

14 avril 2022 ■ Vol. 50 # 16

## MOT DU PRÉSIDENT

---



### Négo 2023... en front commun!

C'est parti pour la négo 2023! En effet, le 11 avril dernier, la période de consultation électronique pour la négociation sectorielle s'est terminée. Pour la FSE, il y a eu plus de 15 000 réponses. Je n'ai pas encore les résultats spécifiques pour le SES. Les personnes dédiées à la négociation analyseront les résultats obtenus et devraient les présenter au prochain conseil fédéral. Dès que j'aurai des informations sur le dépôt à venir je vous tiendrai évidemment au courant.

En ce qui concerne la négociation intersectorielle, une grosse nouvelle a été annoncée le 3 avril, soit la formation d'un front commun entre la CSQ, la CSN et la FTQ en vue des négociations pour le renouvellement des conventions collectives des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Lors de l'annonce, les leaders syndicaux des trois centrales ont notamment déclaré : « Il y a de quoi être fiers aujourd'hui! Unir nos voix et joindre nos forces en formant un front commun, une demande qui vient des membres. C'est ce qui est notamment ressorti des consultations menées : les membres ont exprimé leur volonté que l'on travaille en alliance pour envoyer un message clair au gouvernement devant l'ampleur de la tâche à venir. Nous avons à peine terminé une négociation hier que déjà, demain, nous en entamerons une autre, mais le contexte est bien différent, cette fois! Pour nous, il est clair que les résultats de la dernière négociation, menée dans un contexte extraordinairement difficile, ne sont qu'un tremplin pour celle qui vient. Cette fois, il faut s'attaquer aux problèmes de fond, nos membres ont été très clairs là-dessus. On en parle beaucoup, et depuis longtemps; c'est le temps d'agir concrètement, et des solutions, nous en avons. Et à ce chapitre, nous rappelons au gouvernement que ça passe nécessairement par les négociations! »

Ces problèmes, déjà présents avant la pandémie, se sont exacerbés au cours des deux dernières années, tout particulièrement dans le contexte de la crise sanitaire qui a secoué davantage les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'enseignement supérieur et des organismes gouvernementaux. Sans compter les enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre qui frappe de plein fouet les réseaux publics, notamment en raison des conditions de travail non concurrentielles et difficiles.

Pour conclure, les leaders syndicaux ont mentionné : « C'est un message de solidarité et d'unité qui émane de ce front commun. Au cours des derniers mois, nos trois organisations ont parlé à plusieurs reprises de l'importance du dialogue social afin de trouver, ensemble, des solutions qui amélioreront les conditions de travail et d'exercice d'emplois de celles et de ceux qui œuvrent au quotidien dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'enseignement supérieur. »

Lors d'un dernier conseil général de négociation (CGN), nous avons adopté les grandes orientations en vue de la prochaine négociation intersectorielle. Pour l'instant, en ce qui concerne les orientations pour les droits parentaux et la retraite, c'est la poursuite des mêmes objectifs que lors de la dernière négociation et pour le salaire, c'est une demande réaliste visant à ne pas nous appauvrir considérant l'inflation actuelle. Pour ce qui est de la hauteur des demandes, lors d'un prochain CGN, les demandes chiffrées seront sûrement présentées avec une possible consultation. À suivre...



Jean-François Boivin, président



## RÉDUCTION DE TÂCHE

---

Vous avez reçu un courriel des Ressources humaines concernant les demandes de réduction de tâche. Vous y retrouvez la note de service pour les conditions d'admissibilité ainsi que le formulaire de demande.

Vous avez **jusqu'au 29 avril pour transmettre** votre demande ainsi que votre calendrier.

### L'expertise pédagogique inscrite clairement dans la loi

#### ***Maîtres de notre profession!***

- ✓ Nous sommes des professionnelles et professionnels de l'enseignement et, à cet égard, nous ne pouvons être relégués à un rôle d'exécutant de pratiques pédagogiques imposées.
- ✓ Les recherches en éducation alimentent nos choix d'approches et de méthodes pédagogiques, mais ne doivent pas les dicter.
- ✓ Bien qu'une concertation soit possible en matière d'évaluation, l'uniformisation des pratiques évaluatives ne peut pas nous être imposée.
- ✓ Nous devons être consultés dans la décision de passage d'un élève de l'éducation préscolaire au primaire et du primaire au secondaire.

Source : [Une offensive professionnelle – Maîtres de notre profession! Janvier 2021 – FSE\(CSQ\)](#)

---

## CONDITIONS ET MODALITÉS APPLICABLES À LA RÉVISION D'UN RÉSULTAT

Une des modifications apportées à la LIP en février 2020 a eu pour effet de réserver à l'enseignant la responsabilité de réviser un résultat qu'il a attribué à un élève. Voici le projet de *Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat* que le ministre de l'Éducation a fait parvenir aux directions des centres de services scolaires. Nous y retrouvons les principaux éléments prévus au projet de règlement :

- 🕒 La demande de révision doit provenir de l'élève ou de l'un de ses parents.
- 🕒 Le délai pour soumettre une demande de révision à la formation générale des jeunes serait de 10 jours ouvrables à partir de la connaissance du résultat. Toutefois, la demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne pourrait viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.

- o La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne pourrait cependant être soumise après le 15 juillet suivant. La date du 15 juillet a été retenue considérant que le dernier bulletin doit être transmis à l'élève ou ses parents au plus tard le 10 juillet et qu'une révision peut avoir un impact sur l'inscription à un cours d'été débutant au mois de juillet ou sur son cheminement scolaire.
- o Le délai pour formuler une demande de révision dans le cadre des services éducatifs de la formation professionnelle ou de l'éducation des adultes serait de 30 jours étant donné les spécificités propres à ces cheminements.
- o Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision sera définitif.
- o Le présent règlement entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il ne s'appliquerait toutefois pas aux résultats obtenus à partir de cette date pour l'année scolaire 2021-2022.

---

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**CNESST** Le 4 avril dernier, le comité central SST a eu une première rencontre afin de travailler le livrable de la gestion des risques qui sont au nombre de six, soit biologiques, ergonomiques, liés à la sécurité, physiques, chimiques et psychosociaux.

Nous devons les identifier et déterminer quels secteurs sont concernés afin de trouver les meilleures mesures correctives et les mesures de contrôle qui peuvent être mises en place. Lors de cette rencontre, nous avons travaillé sur les volets biologiques et ergonomiques. Nous devons terminer le livrable pour la fin juin 2002. À l'automne prochain, chaque école et chaque centre devra, à partir de ce livrable, compléter l'exercice selon les réalités de leur milieu. Une deuxième rencontre est prévue le lundi 25 avril.



---

## AGENDA

- **Conseil des personnes déléguées**  
**26 avril 2022, inscription : 18 h, début : 18 h 30**  
*Hôtel Le Montagnais, Chicoutimi*



# Invitation - 4 à 7

Pour les personnes à statut précaire

Le comité des jeunes du Syndicat de l'enseignement du Saguenay invite les personnes à statut précaire à un 4 à 7 dans le cadre de la semaine de la relève syndicale CSQ.

## Au rendez-vous :

- 🍷 **Prix de présence**
- 🍷 **Dégustation bières et saucisses**



**Quand :** Jeudi, 28 avril 2022

**Où :** Pavillon du Parc  
Rivière-du-Moulin

**Ouverture :** 16 h

**Activités :** 16 h 30 à 19 h

Suivez notre **page Facebook des statuts précaires** afin de **participer au concours** qui débutera le lundi 25 avril.

## Places limitées!

**Vous devez vous inscrire auprès du SES avant le mercredi 20 avril 2022 à 16 h, soit par courriel au [ses@lacsq.org](mailto:ses@lacsq.org) ou par téléphone 418-549-8523.**

**Si vous n'êtes pas membre, communiquez avec nous.**